

IMAGES DU VEVEY D'AUTREFOIS

Auteur - Madame Fédia Müller
Editeur - Imprimeur Säuberlin+Pfeiffer S.A. / Vevey
Articles divers parus en 1973 à 1975 dans la « Feuille d'Avis de Vevey »
Copie conforme..

On peut y découvrir en page 38-40, l'évocation suivante :

Le quai de la Tour-de-Peilz et son jardin

Pour une fois Vevey empiétera sur le territoire voisin. Il nous sa semblé, en effet opportun d'englober le quai de La Tour-de-Peilz et son jardin dans cette série de chapitres traitant du grand ensemble que forme la promenade ininterrompue dont la place du Marché et le château de La Tour-de-Peilz sont les points extrêmes.

On pardonnera cette annexion sans conséquences politique.

C'est en 1897, le 24 novembre très exactement que le Conseil communal de la cité voisine-LTP) votait le principe de la construction du quai.

Une condition était mise à la réalisation de ce projet, c'est que les frais soient couverts par la vente des terrains acquis sur le lac. Décision dont l'application eût pu être très malheureuse et qui aurait privé les habitants de la commune d'un parc merveilleux, d'un passage vert de grande démentions.

Le geste fort généreux de Mr Emile-Louis Roussy, qui offrit à la ville de Vevey une somme de 1000'000.- francs (valuta 1899 !!), permit de renoncer à la revente du terrain gagné sur le lac et de créer le jardin public que désormais l'on connaît.

Une souscription à laquelle contribuèrent les propriétaires bordiers et des citoyens compréhensifs rapporta 57'000.- franc : le Fonds spécial créé pour la construction du quai auquel 1000'000.- francs purent être versés en 1906 grâce à un important droit de succession permit de penser à la réalisation du projet.

Les travaux du quai débutèrent en 1900 par le déversement d'enrochement ; le projet tel qu'il était conçu et qui fut réalisé ne rencontra pas que des laudateurs. Si l'on applaudissait le principe on critiquait en revanche l'aspect géométrique de l'ouvrage. « ce quai est malheureusement en ligne droite et non selon la courbe rentrante de la grève.

On gagna environ 60 mètres sur l'eau par la suppression du golfe, mais combien regretteront l'enlaidissement de cette partie de rive, après tant d'autres. »

Jugement qui nous paraît aujourd'hui bien sévère, lorsqu'on parcourt cette belle promenade et le jardin public qui la borde.

En mars 1909 on exécuta la presque totalité du mur du quai, travaux favorisés par les eaux exceptionnellement basse dont. Ecrivait un témoin, on ne se souvenait pas les avoir vues à un tel niveau. En 1910, Vevey et La Tour-de-Peilz sont reliés par un nouveau pont qui joint les deux quais.

Enfin en 1911, le quai s'achève. L'inauguration se déroule en grande pompe le samedi 25 novembre, avec cortège conduit par l'«Instrum» collation et soirée familière au Collège et naturellement une pluie de discours, dont ceux du syndic de Vevey Genton, du député Ch. Kratzer, des municipaux veveysans Eugène Couvreur (château de l'Aile) et A. von der Aa, qui félicitèrent leurs collègues pour la réussite de cette belle entreprise. Benjamin Franel, ingénieur & architecte ayant participé aux sondages nécessaires à l'étude, et Mr Emile Gétaz, interprète de tous les bénéficiaires de ce nouveau quai.

L'ouvrage subit après coup quelques légers changements. Par décision du Conseil, on remplaça la double rangée de tilleuls et d'acacias par des platanes de haute futaie et l'on planta des peupliers dans chacune des nouvelles ouvertures créées le long du lac.

Quant au jardin public, que par décision du conseil communal du 23 novembre 1911 on avait par avance décidé de baptiser « Jardin- Emile-Louis-Roussy », il se construisit d'octobre 1912 à mars 1913, année où se terminèrent les travaux d'aménagement. En 1915 on procéda au raccordement des routes et à l'arrangement des parterres à l'extrémité orientale du parc.

Ce jardin faillit bien recevoir une construction qui n'aurait sans nul doute rien rajouté à son charme. En mars 1916, le Conseil communal de Vevey, était saisi d'un préavis proposant l'installation d'un pavillon à musique offert par M Auguste Roussy syndic ; le donateur se rendit lui-même compte de l'erreur qu'aurait constitué une telle adjonction.

Dans une lettre qu'il adressa en mai de la même année au législatif de La Tour-de-Peilz, il informait qu'il s'était rendu compte que le style de pavillon à musique, même modifié, qui se trouvait dans le jardin du Cercle du Léman ne rencontrait pas l'approbation générale, du moins autant que cela serait désirable, et que par conséquent il demandait le retrait du préavis. Ce qui fut fait

Ainsi les habitants du quartier si joliment dénommé « En Paradis » l'avaient échappé belle ! Ils avaient la certitude de conserver intact leur éden verdoyant - pendant encore longtemps-

* * *